

121.009 - Interpellation « Chemin de Champs-Rinier »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me dois d'informer le Conseil général d'un problème qui dure depuis 50 ans et qui ne sera très certainement pas résolu dans l'immédiat.

En effet, je suis agriculteur à Chézard-Saint-Martin et propriétaire depuis bien longtemps, je me bats depuis 35 ans pour que le chemin de Champs-Rinier qui, je le répète pour la énième fois m'appartenait sur la plus grande partie, soit agrandi ou que l'on construise une autre route d'accès depuis la rue du Forvy ou encore un sens unique depuis le chemin du Boveret, etc... On ne m'a jamais écouté. Mais vu les erreurs de l'Etat et des communes concernées {Chézard-Saint-Martin et Val-de-Ruz}, j'ai dû le céder à notre chère Commune car des constructions sans accès valables y ont été faites dans les années 1970. Ce chemin agricole en bonne partie privé est donc devenu une desserte communale pour une quarantaine d'appartements sans que rien n'ait été agrandi ou élargi pour permettre une circulation convenable. La situation est donc devenue infernale pour mon exploitation agricole dont je ne peux même plus y manœuvrer correctement, ainsi que pour tous ceux qui empruntent ce chemin quotidiennement, sans possibilité de croisement. Il n'y a pour l'instant pas encore eu d'accident mais cela ne saurait tarder, car pour couronner le tout, l'Etat et la Commune y ont autorisé la construction de deux maisons supplémentaires, qui sont les gouttes qui ont fait déborder le vase déjà plus que plein et dont les constructeurs ne sont pas des gens corrects et que la Commune n'a rien suivi de ce chantier dont les irrégularités sont quotidiennes {pas de fermeture de route déclarée lorsque des véhicules bloquent la chaussée, vol de l'eau à l'hydrante, déchets partiellement brûlés sur place, etc...}. La Commune a autorisé le passage à des semi-remorques d'une longueur de plus de 15 mètres et d'un poids de 40 tonnes dont le passage du S est impensable sans casse de barrières, de grilles d'écoulement, d'accotement, de dalle, etc... Qui va payer, étant donné que les constructeurs indécents ne sont plus d'accord de payer leurs dégâts, les contribuables de notre commune ou moi qui devrais engager des procédures envers celle-ci pour non-suivi du chantier en question, ou encore mieux, les personnes responsables de ce capharnaüm ?

Après 35 années de bataille, je commence à me dire que celle-ci ne fait que commencer ! Et si un accident survenait sur ce petit chemin où se mêlent piétons, voitures privées, véhicules de livraison, trafic agricole, chantier mal suivi, sans trottoir, etc... La Commune devra automatiquement être impliquée, l'Etat également. Je me vois dans l'obligation de demander à toutes les personnes présentes ce soir de passer par derrière mon exploitation agricole pour voir comment l'aménagement du territoire a été mal conçu.

Après des téléphones avec la personne concernée de la commune, qui m'a fait remarquer que tout était correct d'après la loi, je me permets d'y répondre de la façon suivante, la loi est une chose mais la desserte de deux maisons, ou la desserte de 40 appartements avec une exploitation agricole en est une autre, ayant été chauffeur poids lourds pendant de nombreuses années et agriculteur, il aurait été judicieux de s'approcher de moi, mais avant les travaux de construction des deux maisons concernées, car maintenant c'est un peu comme la grêle après les vendanges.

En tant que citoyen de cette commune, je me devais de vous informer de cette situation peu glorieuse tout en vous faisant remarquer que la personne concernée de la Commune s'est permis de m'appeler au téléphone de la façon suivante lors de notre entretien : Monsieur Tanner, vous êtes le deuxième Pieren à Val-de-Ruz.

De tels propos ne devraient jamais venir d'un conseiller communal, tout en sachant que je n'y suis pour rien dans ce capharnaüm, mais que toutes les complications sont réservées à mon exploitation agricole.

Merci à tous de m'avoir écouté et de comprendre mon raz- le-bol.

Yves Tanner

Michel Favre

Johan Matthey-de-l'Endroit